

Commune de Genestelle - Conseil Municipal mardi 7 juillet 2015

Présents : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Marlène Hager, Patrice Duplan, Mathieu Sautel, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

Excusé : Michel Bernard.

Absent(e)s : Laurence Roux, Christelle Berthod, Sébastien Pavé.

- **Approbation du Compte Rendu** du Conseil du 12 mai 2015
- **Actes Administratifs Authentiques** : Le maire peut signer certains actes administratifs authentiques (acquisition, cession, servitude, ...) sans qu'il soit nécessaire de passer par un notaire. Mme Murielle Richard est spécialiste de la rédaction de ces actes, de la mise en place et du suivi du dossier. Ceci se fait dans le cadre d'une convention avec elle. Il est proposé de signer une première convention pour les échanges avec les trois propriétaires de la procédure de modification du tracé du chemin rural de Valgirone, ceci pour un coût total de 1074 € HT. Le Conseil donne son accord.
- **Demande Subvention déneigement** : Le Conseil donne son accord pour la demande de subvention adressée au Département et concernant l'hiver 2014 2015.
- **Demande subvention signalétique** : Lors d'un précédent Conseil, l'accord avait été donné pour solliciter quatre « coup de pouce » auprès du PNR des Monts d'Ardèche, dont celui relatif à la signalétique d'information locale. Nous avons l'accord du PNR pour une aide financière de 50 % sur un montant maxi de 9000 euros. Afin de finaliser le dossier auprès de la Région Rhône Alpes qui attribue la subvention, le Conseil doit valider la demande sur la base du devis présenté d'un montant total de 10332 €HT dont 8132 d'équipements et 2200 de réalisation graphique. Le Conseil donne son accord.
- **Subvention aux « Amis du Chataîgnier »** : Lors de la séance consacrée au budget, il a été décidé d'attribuer 80 € à l'association. Une délibération est nécessaire pour le comptable de la trésorerie. Le Conseil confirme cette attribution.
- **Convention avec le CAUE** : La commune a demandé le concours du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour un accompagnement du maître d'ouvrage sur les points suivants : local pour les services techniques, aménagement des espaces publics, réflexion générale et amélioration bâti communal (notamment énergétique et mise aux normes d'accessibilité). Cet accompagnement doit être confirmé par la signature d'une convention. Une contribution de 2500 euros pour une année est demandée. Le Conseil donne son accord.
- **Convention avec PACT Habitat et Développement Ardèche** : Lors d'un précédent Conseil, il a été décidé la rénovation générale et thermique du bâtiment de l'ancienne école de Bise et la sollicitation des aides financières auprès du Département, de la Région Rhône Alpes via le Pays d'Ardèche Méridionale, de la CCPAV dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat). Le Pays d'Ardèche Méridionale nous a conseillé de nous faire assister par le PACT Habitat qui intervient en AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour toute la partie administrative, recherche de financements, montage de dossiers de demande de subventions, contrats de bail, prêts, ... Le coût est de 990 € pour ce bâtiment. Le Conseil autorise le maire à signer cette convention d'AMO.
- **Ecoles : mise en place d'une régie de recette pour le RPI** : actuellement, un titre de recette est émis en fin de mois aux parents bénéficiant des services communaux de garderie et cantine scolaire. Ces services sont ensuite payables sur appel de la trésorerie. Il est proposé de mettre en place une régie : les familles achètent auprès des mairies des tickets qu'ils utilisent lors des réservations de repas ou de garderie. Le Conseil donne son accord pour la mise en place de cette régie.
- **Motion de soutien à l'action de l'AMF** : l'Association des Maires de France alerte solennellement les Pouvoirs Publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État qui va affecter les services publics et les investissements locaux et fragiliser la reprise de l'activité économique. Elle demande certaines mesures immédiates pour limiter l'impact de ces décisions. Le Conseil municipal soutient l'AMF dans cette démarche.
- **Suite à différentes consultations des entreprises** : Plusieurs consultations ont été mises en ligne sur le site internet « achatpublic.com ». Après études des réponses par rapport au Règlement de Consultation, la commission travaux a fait les choix suivants validés par le Conseil :

- *Maîtrise d'Oeuvre assainissement Bise* : après pondération des différents critères de sélection, les entreprises NALDEO, CEREG, RCI et BEAUR ont obtenu respectivement les notes de 8,65 à 7,22 sur 10. NALDEO est retenue pour un prix de 21930 €.
- *MO Travaux au captage Moulin de Gleizal* : les Entreprises NALDEO et RCI ont obtenu les notes de 8,65 et 5,68 sur 10. NALDEO est retenu pour un prix de 765 €HT
- *Schéma directeur Alimentation Eau Potable réseau Genestelle* : les bureaux d'études NALDEO, GEOSIAP, RCI et REALITES ENVIRONNEMENT ont obtenu les notes de 8,28 à 7,30 sur 10. NALDEO est retenue pour un montant de 14 706 €HT. Il est à noter que dans ce montant est compris la Maîtrise d'œuvre (1200 €HT) pour la mise en place des compteurs et vannes nécessaires à la détection des fuites, ceci estimé à 11400 €HT non compris dans l'offre mais à ajouter au montant subventionnable.
- **Questions et informations diverses :**
 - *Travaux de Voirie* : Accord de la commission travaux sur les propositions de l'Assistance Technique Départementale Voirie : réfection chaussée VC7 sortie Bise, canalisation d'eau et réparation chaussée VC10 et VC11 secteurs Chareyre, Terrier, Mazon, Vental, élargissement carrefours VC7-VC10 et VC10-VC11, réparation chaussée VC4 le Peyron.
Il y a des travaux non mentionnés sur la proposition à rajouter : renforcement soutènement à Chareyre, travaux canalisation d'eau à Conchis et enrochement la Devesse.
Concernant les travaux sur la VC12 de Gamondés à la Bisette, il est nécessaire d'avoir l'accord des propriétaires pour l'achat de terrain nécessaire à l'élargissement de la route au niveau de l'effondrement et la création d'un espace de retournement. Les propriétaires souhaiteraient que la voie communale s'arrête à l'espace de retournement et que le chemin restant leur soit cédé : Le conseil n'est pas favorable, la procédure étant incertaine et la jonction avec le chemin de St Joseph des Bancs devant persister.
 - *Enquête publique Zonage Assainissement* : Cette enquête est nécessaire. Les dates sont fixées : du 17 août au 21 septembre 2015 avec des permanences du commissaire enquêteur M Paul Gineste de 15h à 17h les lundis 17 août et 21 septembre en mairie de Genestelle, ainsi que le lundi 31 août à la mairie annexe de Bise. Le dossier sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune.
 - *Ecoles, horaires, TAP* : le RPI a obtenu l'accord de l'Académie pour consacrer le jeudi après midi aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Afin de répondre aux contraintes de transport scolaire, les horaires seraient les suivants :
Matin : Départ de St Joseph 8h15, le Nougier 8h20, Genestelle 8h30 (début classe), St Joseph 8h40 (début classe).
Pause méridienne : Genestelle : 11h30 – 13h, St Joseph : 11h40 - 13h10
Retour (sauf me) : Départ de Genestelle 16h (fin classe), St Joseph 16h10(fin classe ou TAP), le Nougier 16h15, Genestelle 16h25
le mercredi : Départ de Genestelle 11h30, St Joseph 11h40, le Nougier 11h45, Genestelle 11h55
 - *Ecoles, SIVU* : Afin de simplifier la prise de décision, la commune de St Joseph souhaiterait la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion des 2 écoles à la place du RPI dont la commune de Genestelle a la gestion. Actuellement, les charges liées aux 2 écoles sont inscrites sur le budget et payées par la commune de Genestelle. Se rajoutent 2 h par semaine de frais de gestion par le secrétariat de Genestelle. Le total est ensuite réparti par moitié entre les 2 communes. Le Conseil ne souhaite pas s'engager vers la mise en place d'un SIVU, mais propose que la convention du RPI soit revue et qu'un règlement précise les procédures de décision.
 - *Différents courriers* :
Mr Audigier Henri : souhaite une barrière de sécurité en face de sa maison de l'autre côté de la route : à voir avec le Département.
La FRAPNA demande l'enlèvement de déchets d'un dépôt sauvage près de la Croix de Vallos : la mairie va faire le nécessaire.
Mme Candice Roger fait une demande pour raccorder les eaux usées sans passer par le terrain de son voisin : cela semble difficile sans mettre un relevage ; son voisin qui a acheté en l'état doit accepter cette servitude de passage.
Mr Serrand propose gratuitement ses services de garde particulier pour la commune: Cela n'a pas été jugé utile par le Conseil.

La séance est ensuite levée.